

ARRÊTÉ D'ANNULATION N° AN04720191001159

Le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41,

Vu les Déclarations de Créations et Vacances d'emplois de catégorie A, B et C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les Déclarations de Création et de Vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 2 déclarations annulées

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressée à Madame le Préfet de Lot-et-Garonne

Transmis

Au représentant de l'état

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à AGEN le 1 octobre 2019

Monsieur Jean DREUIL
Président du CDG 47

Le Centre de gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture.

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° du précédent arrêté
V04719051722001	Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal Technicien	RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES Plus de détail	Absence de candidature adaptée	Temps complet	Commune de Sainte Bazeille 47180 SAINTE BAZEILLE	01/10/2019	04720190516640
V04719079376001	Adjoint technique territorial	Adjoint technique Plus de détail	Le nbre d'heures ne convient pas	Temps non complet	Commune de Sauvagnas 47340 Sauvagnas	12/09/2019	04720190723260